

Référentes fruits :

Isabelle Hyvernat isabellehyvernat@yahoo.fr / 06 25 15 23 37
Cécile Braun c-braun@arte-france.fr / 06 70 73 47 61

Contrat d'engagements pommes et poires bio 2020-2021

Les signataires du présent contrat s'engagent pour **11 distributions entre le 29 septembre 2020 et le 2 mars 2021.**

Partage et distribution des paniers : le mardi de 18 h 30 à 20h00 au Marché couvert de Vanves

Planning des 11 distributions (tous les 15 jours) et de la répartition des chèques :

- 29 septembre, 13 et 27 octobre, 10 et 24 novembre, 8 décembre : **1 chèque ***
- 5 et 19 janvier, 2 et 16 février, 2 mars : **1 chèque**

Prix à l'unité sur la base de 2,70 € le kg de pommes et 3,70 € le kg de poires :	
Panier Pommes-Poires (3,5 Kg de pommes + 1,5 kg de poires)	15 €
Demi-panier Pommes-Poires (1,75 kg de pommes et 750 g de poires)	7,50 €
Panier Poires (2 kg de poires)	7,40 €
Total de chaque contrat pour 11 distributions :	
165 € pour 1 panier / 82,50 € pour 1/2 panier, 81,40 € pour 1 panier de poires, payable en 2 chèques	

* le premier chèque sera encaissé entre la 1^{ère} distribution et le 31 janvier au plus tard, pour cause de fermeture de l'activité comptable 2020.

- > Pour 1 panier pom-poire : 1 chèque de **120 €** (8 distrib.) et 1 chèque de **45 €** (3 distrib.)
- > Pour 1/2 panier 2 pom-poire : 1 chèque de **60 €** (8 distrib.) et 1 chèque de **22,50 €** (3 distrib.)
- > Pour 1 panier poire : 1 chèque de **59,20 €** (8 distrib.) et 1 chèque de **22,20 €** (3 distrib.)

	Quantité	Chèques
Panier Pom-Poires		
Demi-panier Pom-Poires		
Panier Poires		
Total du 1^{er} chèque (8 distributions de 2020)		
Total du 2^{ème} chèque (3 distributions de 2021)		

Montant global du contrat à l'ordre de la Maison Gaillard

Merci de noter le nom au dos du chèque s'il est différent du contractant

Engagements de l'adhérent :

- préfinancer la production
- assurer une permanence de distribution si nécessaire
- gérer le partage éventuel de son panier, ses retards et absences (vacances, ...) aux distributions
- participer aux réunions de bilan

Engagements du producteur fruitier partenaire :

- livrer les quantités de fruits ci-dessous aux dates ci-dessus. Les variétés de fruits bio évoluent au fil de la saison.
- être présent chaque fois que cela est possible aux distributions et accueillir les adhérents à la Maison Gaillard au moins une fois pendant la saison d'engagement s'ils le souhaitent
- être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail

Engagements communs : En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation réunissant les adhérents et l'agriculteur partenaire.

La Maison Gaillard scannera ce contrat qui sera conservé avec les documents de notre Amap.

PAS D'AGRAPHES merci.

Fait en 1 exemplaire àLe

Nom(s), prénom, mail en majuscule et téléphone de l'adhérent :

Nom de l'agriculteur : Dominique Gaillard

Signature.....

Signature